



Code de conduite des athlètes

Le Centre aquatique de Pointe-Claire et le Club de plongeon de Pointe-Claire s'engagent à offrir un environnement positif pour tous les athlètes, parents et entraîneurs. Pour que cet objectif soit atteint, il est essentiel que chacun respecte un haut standard de comportement et de conduite.

Le Club de plongeon de Pointe-Claire vise à offrir à ses athlètes une expérience d'entraînement positive, axée sur le travail acharné, l'engagement et le plaisir du sport. Nous favorisons la croissance, le développement et la réussite en compétition tout en respectant les procédures de sécurité appropriées. Afin de soutenir ce mandat, un code de conduite a été établi.

Tous les athlètes doivent respecter les règles suivantes :

1. S'engager pleinement envers le programme : maintenir un haut niveau d'effort pendant les entraînements, satisfaire aux exigences de présence et participer à toutes les compétitions obligatoires.
2. Adopter une attitude positive et encourageante envers le programme, les entraîneurs et les coéquipiers.
3. Faire preuve de respect, d'esprit sportif et de bonnes manières envers les coéquipiers, concurrents, entraîneurs, officiels, administrateurs et parents.
4. Porter la tenue d'équipe appropriée lors des compétitions et des entraînements.
5. Assister à toutes les séances de leurs compétitions, sauf si une dispense a été accordée par l'entraîneur responsable.
6. Aider à installer et à ranger le matériel d'entraînement lorsque demandé.
7. Se procurer tout l'équipement requis et remplacer immédiatement tout article perdu ou brisé.
8. Respecter la propriété publique et privée, y compris les quais de piscine, vestiaires, halls, véhicules de transport, chambres d'hôtel et autres installations.
9. Adopter un comportement approprié lors de toute activité d'équipe (entraînements, compétitions, activités sociales) ou à l'extérieur du centre d'entraînement (maison,

école, médias sociaux). Les comportements suivants sont inacceptables et considérés comme des infractions graves :

- Aucune consommation ni possession de boissons alcoolisées
- Aucune cigarette ou vapotage
- Aucune consommation de drogues
- Aucune forme de harcèlement sexuel ou de comportement discriminatoire
- Aucune fraternisation à caractère sexuel
- Aucune intimidation (physique, verbale ou en ligne). L'intimidation se définit comme l'utilisation de la force, de la menace ou de la coercition pour abuser, intimider ou dominer de manière agressive autrui. Ce comportement est souvent répété et habituel. Il s'agit donc d'un comportement agressif récurrent visant à blesser une autre personne physiquement, mentalement ou émotionnellement.

Tout manquement au code de conduite entraînera des mesures disciplinaires.

Les incidents mineurs seront traités au moyen d'un avertissement verbal ou écrit.

En cas de récidive ou d'infractions graves, les parents seront contactés immédiatement et un rapport d'incident sera rédigé. Ces infractions peuvent mener à des sanctions plus sévères. À la discrétion de l'entraîneur-chef du club, l'une ou plusieurs des mesures suivantes peuvent être appliquées :

- Suspension temporaire de l'athlète de l'équipe. Dans certains cas, une rencontre avec les parents et l'entraîneur-chef devra être organisée avant un retour à l'entraînement.
- Rédaction d'une lettre d'excuses par l'athlète.
- Suspension de compétition(s) ou interdiction de participer à des compétitions futures.
- Renvoi de l'athlète d'une compétition à ses propres frais.
- Révocation de l'adhésion de l'athlète au club.

Tous les athlètes du club sont tenus de respecter le présent code de conduite, qu'ils y aient formellement consenti ou non. Tout athlète qui enfreint ces règles sera assujéti aux mesures disciplinaires prévues dans le code.



Athlete Code of Conduct

The Pointe-Claire Aquatic Center and the Pointe-Claire Dive Club is committed to providing a positive environment for all our athletes, parents, and coaches. A promise of a high standard of behaviour and conduct is necessary for this to happen.

The Pointe-Claire Dive Club strives to provide a positive training experience for its athletes with an emphasis on hard work, commitment, and enjoyment of the sport. We encourage growth, development, and competitive success while adhering to the proper safety procedures. For the club to competition this mandate, a code of conduct has been developed.

All athletes must adhere to the following:

1. Commit fully to the program: maintain a high level of effort during all practices, fulfill the attendance requirements and participate at all mandatory competitions.
2. Display a positive and supportive attitude towards the program, the coaches, and their teammates.
3. Display respect, sportsmanship and proper manners towards teammates, competitors, coaches, officials, administrators, and parents.
4. Wear the appropriate team apparel at competitions and practices.
5. Attend all sessions of their competitions, unless excused by the coach in charge.
6. Help set-up and take down all training equipment as requested.
7. Acquire all requested equipment and replace any lost or broken equipment immediately.
8. Respect public and private property, including pool decks, locker rooms, lobbies, transportation vehicles, hotel rooms and other facilities.
9. Behave appropriately at any team function (practices, competitions, and social activities) or outside of the training facility (home, school, and social media). The following actions are unacceptable and will be considered serious infractions:
 - No drinking or transporting of alcoholic beverages
 - No smoking

- No drugs
- No sexual harassment or other discriminatory behaviour
- No sexual fraternization
- No bullying (physical, verbal, or cyber). Bullying is the use of force, threat, or coercion to abuse, intimidate, or aggressively dominate others. The behavior is often repeated and habitual. Bullying may thus be defined as the activity of repeated, aggressive behavior intended to hurt another individual, physically, mentally, or emotionally.

Failure to follow the code of conduct will result in disciplinary action. Minor incidents will be handled with a verbal or written warning. For repeat offences or **SERIOUS** infractions, parents will be contacted immediately, and the incident will be documented in a report. These infractions will lead to more severe repercussions. At the discretion of the head coach of the swim club, any one of the following penalties can be applied:

- The athlete may be suspended from the team. In some cases, the athlete and parents will have to arrange a meeting with the head coach prior to returning to training.
- The athlete may be asked to write an apology letter.
- The athlete may be suspended from a competition or from future competitions.
- The athlete may be sent home from a competition at their own expense.
- The athlete's membership may be revoked.

All athletes in the club are held to the code of conduct regardless of whether they agree with it or not. All athletes are subject to any disciplinary action laid out in the code of conduct should any of the rules be broken.